

Image de l'homme, image de Dieu

Interview du Rabbin Rivon Krygier par le Dr Rami Selinger, dans le cadre d'une « table ronde » lors des :

Assises Internationales du Corps Transformé – Université de Saint-Denis – Juin 2005

Introduction(R.S.) :

La notion de l'image humaine n'est pas étrangère aux religions juive et chrétiennes puisqu'elle est abordée dès qu'il est question de l'être humain :

. Présente dans la toute première phrase où il est question de l'homme :

D. a créé l'homme à son image.

. La représentation de l'image humaine dans une matière inanimée fait l'objet d'interdits relatifs à l'idôlatry.

En revanche ce qui semble être un élément nouveau, c'est la possibilité d'agir sur l'image de l'homme : élément nouveau face auquel on peut s'interroger sur le regard porté par les Grandes Religions, pour lesquelles nous avons pu réunir les propos de trois représentants à cette table ronde (un prêtre catholique, un pasteur protestant et un rabbin, malheureusement pas d'imam...).

Voici l'interview du Rabbin Rivon Krygier, que je connais bien comme étant également un philosophe et un homme éclairé.

1. Existe-t-il des textes religieux évoquant l'homme en désaccord avec son image : la honte de soi même, le mal-vivre, la dégradation de l'image par le vieillissement ?

R.K. À première vue, aucun personnage biblique ne me vient à l'esprit comme ayant eu un problème avec son image, en termes de honte ou de détestation de soi. Cependant, le judaïsme ne s'arrête pas à la Bible. Il faut tenir compte du Talmud avec ses nombreux récits. Je pense notamment à un épisode que je vous cite :

« Rabbi Siméon fils d'Eléazar longeait la plage monté sur un âne lorsqu'il rencontra un homme d'une laideur repoussante. Malheureux, s'exclama rabbi Siméon, a-t-on jamais vu pareille laideur ! Tous les habitants de ta ville sont-ils aussi laids que toi ? Qu'y puis-je rétorqua l'homme, va plutôt te plaindre à l'Artisan qui m'a fabriqué et dis-Lui donc à quel point l'ustensile qu'il a conçu est hideux ! Rabbi Siméon comprit alors qu'il avait eu tort de s'exprimer ainsi, il descendit de son âne et s'inclina devant cet homme et implora son pardon... »¹

Le récit donne tort à ce rabbin. Tord d'humilier. En humiliant l'homme, c'est Dieu qui S'en trouve humilié ! Dans cette histoire, la laideur est en partie

¹ (Avot de-rabbi Natan, A:41, cf. traduction en français dans *Leçons des Pères du Monde* », Lagrasse, Verdier, 1983, pp. 273-274).

acceptée, car elle fait partie de la création, tout en reconnaissant un malaise et une souffrance intolérable.

2. Quel peut-être le regard de la religion sur la possibilité d'intervenir chirurgicalement sur l'image humaine ? Peut-on admettre que la chirurgie esthétique puisse soigner l'individu qui a honte de lui-même ?

R.K. Il faut savoir qu'en général le judaïsme n'idolâtre pas la nature. Il ne considère pas la nature comme parfaite. Certes le monde est créé par Dieu mais il n'est pas complètement achevé. Il incombe à l'homme de le parachever ! En conséquence, tout ce qui peut modifier la nature n'est pas à considérer immédiatement comme une atteinte à l'hégémonie divine. La nature n'étant pas sacralisée, une intervention sur la nature peut être approuvée quand on vise une amélioration des conditions de vie ou le soulagement d'une souffrance. Mais pas de modifier au point d'altérer. Le problème est la frontière à ne pas franchir qui se situe entre : améliorer la nature ou dénaturer.

Le meilleur exemple de situation-limite est la circoncision : le corps n'est pas considéré comme parfait tel qu'il a été créé. En demandant à Abraham de pratiquer la circoncision, Dieu engage à dépasser l'ordre de la nature. La circoncision est considérée comme un gain sur le plan spirituel, alors que si on la considérait comme une mutilation elle serait interdite.

Par exemple il est interdit de se mortifier, de se lacérer, car il s'agit d'atteintes dans le sens d'une dégradation, dans un but morbide non accepté. Alors que si on agit sur le corps pour améliorer la santé ou la spiritualité, cela est approuvé. Les rabbins sont très sévères sur les tatouages même si les tatouages artistiques d'aujourd'hui ne sont pas ceux de l'époque biblique. Globalement, tout ce qui vise à rendre le corps objet est problématique.

3 Considérant le vieillissement comme une dégradation de son image, peut-on encourager un lifting en tant que possibilité de lutter contre une dégradation ?

R.K. S'il s'agit de refuser la vieillesse, de masquer, cela peut être pervers. Mais si en revanche, c'est pour mieux accompagner la vieillesse, c'est acceptable. L'attitude est donc différente dans ces deux cas. Le praticien inspiré de judaïsme doit ici être très psychologue dans la manière dont il répond à la détresse du patient.

En fait, face à une dégradation une disgrâce d'individus qui se trouvent très mal dans leurs corps, toute intervention thérapeutique est globalement considérée comme positive, y compris une intervention sur le corps.

Dans un autre registre mais inspiré de la même philosophie, l'avortement est généralement proscrit, sauf s'il existe un danger physique ou psychique pour la mère ; sachant que le judaïsme considère le bébé non encore né comme faisant partie de la mère (et non encore comme une personne à part entière). Il y a donc acceptation d'intervention sur le corps, et même ici jusqu'à perte d'un être potentiel conjoint à la mère, dans le but de sauver l'équilibre physique ou psychique de la mère.

4. Comment en tant que représentant de votre religion donnez vous un avis moral sur une quelque chose que les textes n'ont peut-être pas prévu (en l'absence de jurisprudence), un conseil relatif à une chirurgie esthétique par exemple ? Interprétez-vous vous même la loi ? Sinon à qui et à quoi vous référez-vous ?

R.K. Il y a deux types de démarches. La *démarche légale* se réfère d'abord à une histoire ou une convention légale, des normes et des codes communément admis. Il existe tout un réservoir de codes de lois et de jurisprudences notamment dans la littérature dite des *responsa*. Et en cas de situation nouvelle ou problématique, la démarche consiste à interroger les spécialistes, ceux qui connaissent le mieux le domaine en question. Il existe des décisionnaires, des autorités reconnues dans les diverses obédiences et courants du judaïsme, puis un système de prise de décision collégial ou non selon le degré d'autoritarisme. Et, secondairement, juxtaposée à la démarche légale, se déploie la démarche que l'on peut qualifier de *situation*. Pour conseiller un couple par exemple qui s'interroge sur l'opportunité d'un avortement, le rabbin ne peut se contenter d'être le représentant et porte-parole de la loi religieuse. Car le rabbin est aussi un « agent de liaison », un médiateur entre la loi et le réel, entre l'absolu divin et l'humain relatif. C'est une fonction « pastorale » d'accompagnateur dans laquelle le rabbin recherche avec le couple demandeur, une solution à l'équation toujours singulière qui est la sienne. Il y a « l'abscisse » qui est la situation du couple et « l'ordonnée » qui est la norme de loi et en somme, il faut déterminer « la norme inconnue ». C'est l'échange dans la confiance qui dénoue. Tout en gardant à l'esprit l'exigence de la loi, le rabbin doit écouter la détresse depuis le lieu (physique et spirituel) des personnes duquel ils scrutent leur conscience. Son conseil de sagesse (plutôt que sa directive) doit s'inspirer de ce que les personnes sont (et non uniquement de ce qu'ils devraient être, au regard de la loi). Ce type de fonction éducative et médiatrice inspirée par l'empathie et la compassion est pris en compte par la religion et paradoxalement, la loi elle-même.

5 Comment voyez-vous la limite de la chirurgie esthétique ? Ce qui pour vous serait un mauvais usage de cette chirurgie ?

R.K. La chose importante à saisir est qu'en touchant à l'intégrité de l'homme, corps et esprit, on porte atteinte au sacré, car selon la Bible « l'homme a été créé à l'image de D. » (Genèse 1:27). En conséquence, tout ce qui est susceptible de faire perdre à l'homme son intégrité (visage ou partie du corps), sa dignité d'homme ou de femme, est une forme de profanation, d'atteinte à l'harmonie de la Création voulue par Dieu. Il faut toujours préserver l'image humaine comme un trésor ; on ne peut faire n'importe quoi comme greffer des doigts surnuméraires, forger des formes hypertrophiées, déformées, etc. Le corps humain n'est ni un laboratoire, ni un atelier d'art, mais constitue déjà une œuvre d'art qu'il s'agit de conserver, d'entretenir dans le plus grand respect.

À mon sens, les chirurgiens qui naturellement ont le souci d'éviter de tels excès sont ceux qui ont par intuition partagent le sens métaphysique de ce que disent les textes bibliques : l'intuition confuse car non verbalisée ou conscientisée du caractère sacré de l'être humain et de son image divine.